

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Coronavirus :**

### **Mesures additionnelles : établissements provinciaux, continuité et accessibilité des services**

**vendredi 13 mars 2020**

Le Conseil National de Sécurité (CNS) réuni le 12 mars 2020 a décidé de renforcer le dispositif existant par des mesures additionnelles de distanciation sociale, dans le même objectif d'endiguer la propagation **de l'épidémie de Covid-19** qui impacte actuellement notre pays.

La Province de Liège a pris la mesure de ces décisions et entend les appliquer strictement. L'objectif prioritaire étant la préservation de la santé publique.

**Le Collège provincial s'est réuni pour une séance extraordinaire ce vendredi 13 mars afin de prendre les mesures suivantes, effectives dès le 13 mars minuit et jusqu'au 3 avril inclus :**

- Les leçons sont suspendues, mais les écoles (en ce compris les restaurants scolaires) sont ouvertes. Il sera organisé un accueil des élèves au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les élèves dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles.
- L'ensemble des cours de l'enseignement supérieur et de promotion sociale de la Province de Liège sont suspendus ; des possibilités de cours à distance sont mises en place.
- L'ensemble des activités du Mobi'TIC, de l'École supérieure de pédagogie, du Centre de Réadaptation au Travail (CRT), de l'École Provinciale d'Administration (EPA), de l'école des cadets et cours de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence (IPFASSU) sont suspendus (hors les formations de base dont le maintien d'organisation est à l'étude en concertation avec les autorités compétentes).
- L'accueil est maintenu dans les internats provinciaux dans le même cadre que l'accueil scolaire.
- Le Musée de la Vie Wallonne, son restaurant, la Bibliothèque provinciale et le restaurant des Chiroux sont inaccessibles au public.
- Les Centres d'hébergement provinciaux sont fermés au public.
- Les infrastructures sportives provinciales sont inaccessibles tout comme la Maison des Sports.
- Les sites touristiques provinciaux sont inaccessibles au public.

- L'ensemble des services de Santé et d'action sociale est inaccessible au public à l'exception du Carrefour Santé Social (CASS).
- Les Services du Centre d'Aide à Domicile (CAD), le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI), les services de prélèvement (laboratoires), les services de la voirie communale et des cours d'eau (consultation de l'atlas) ainsi que les activités du Centre Provincial de Formation en Agriculture et Ruralité (CPFAR) et des Départements Santé et Actions Sociales sont suspendus.
- L'ensemble des services Développement durable et agriculture sera inaccessible au public.
- Les activités dites récréatives, quelles qu'elles soient, ainsi que l'ensemble des animations, stages et événements rassemblant du public sont suspendus.

Pour le Collège provincial de Liège :

Marianne LONHAY  
Directrice générale provinciale  
Province de Liège

Luc GILLARD  
Député provincial – Président  
Province de Liège